

**Coût de la mise en valeur agricole des terres situées
sur le tracé de l'autoroute 30 projeté, tronçon Jean-Leman.**

Lors des audiences du BAPE, monsieur Pierre Benoit, ingénieur et agronome, a exposé qu'il en coûterait environ 500 000\$ pour mettre en culture une superficie de 100 hectares laissés en friche là où le tracé Jean-Leman est à l'étude. Monsieur Bernard Brouillette, agronome, conseiller en aménagement du territoire au MAPAQ, a indiqué devant la Commission que cette évaluation serait vérifiée. C'est dans ce cadre que le présent document est produit.

Nous avons en premier lieu contacté M. Pierre Benoit, ing. agr. Ce dernier nous a expliqué la façon dont est ventilée l'évaluation de 500 000\$. Ce montant fut établi comme suit :

Drainage souterrain	100 ha x 2200\$/ha	= 220 000\$
Enlèvement des lignes de branches, nivellement et fermeture des fossés	100 ha x 1000\$/ha	= 100 000\$
Frais de financement sur 15 ans	100 ha x 1800\$/ha	= 180 000\$
Total		= 500 000\$

Au niveau du drainage souterrain, nous estimons à peu près juste l'évaluation de 2200\$/ha présentée par M. Benoit. Toutefois, contrairement à ce qui a été avancé, le drainage souterrain peut être effectué directement avec les fossés émissaires existants qui se trouvent près du boulevard Jean-Leman d'une part et dans l'embranchement du ruisseau St-André, d'autre part. Les cotes de profondeur que nous avons relevées sur le terrain nous confirment qu'il n'y a pas d'empêchement ou de difficultés particulières associées à l'exécution des travaux de drainage souterrain. De plus, on peut compter sur des pentes longitudinales fort acceptables, lesquelles ne font que faciliter les travaux de drainage.

Pour ce qui est des travaux d'enlèvement des lignes de branches, de nivellement et de fermeture de fossés, nous devons souligner que l'évaluation de 100 000\$ est basée sur des travaux qui ne sont pas tous nécessaires. Par exemple, l'enlèvement de toutes les lignes de branches, la fermeture de tous les fossés et le nivellement de toute la superficie à l'étude ne sont pas des prérequis à la mise en culture de ces terres. Nous pouvons affirmer qu'il n'est absolument pas nécessaire d'effectuer tous ces travaux afin d'y assurer une agriculture productive et rentable. Les fossés existants sont généralement peu profonds et

sont situés près ou même à l'intérieur des lignes de branches. Ces lignes de branches comprennent presque partout des arbres de 3 à 7 mètres de hauteur. Ainsi, elles agissent comme brise-vent naturels. Nous pouvons d'ailleurs observer, à proximité de ce site, en circulant sur l'autoroute 15 au sud du secteur en question, des lignes de branches semblables entre les champs et qui jouent le rôle de brise-vent. Il serait tout à fait possible de répéter le même type d'aménagement ici. Ces brise-vent naturels ne nuisent pas à l'agriculture et comportent des avantages intéressants. L'aménagement de brise-vent est d'ailleurs de plus en plus recommandé aujourd'hui.


Pour ce qui est de la fermeture des fossés et du nivellement, nous considérons que quelques fossés transversaux mériteraient d'être comblés. L'eau des dépressions résiduelles pourrait facilement être captée par le système de drainage à installer. Quant au nivellement qui s'ensuivrait, nous avons évalué à quelque 200 heures de travaux requis afin d'aménager de grands champs continus et uniformes entre le rang St-André et le boulevard Jean-Leman. Le coût évalué pour ces travaux est de l'ordre de 40 000\$. Comme on l'a dit, les petits fossés longitudinaux et les lignes de branches demeureraient en place et ne seraient que rectifiés.

Le dernier élément mentionné par M. Benoit est le coût de financement pendant 15 ans, représentant 180 000\$. Nous sommes en désaccord complet sur le fait d'ajouter au coût du drainage souterrain et autres travaux mécanisés, les frais de financement. La question posée devant la Commission visait le coût de remise en agriculture. Quant aux frais de financement, ils doivent s'ajouter aux autres dépenses, fixes et variables, et sont couverts par les revenus à tirer de la production agricole.

En dernier lieu, il faut mentionner qu'il existe déjà sur les lieux une superficie de 9 ha en culture. M. Benoit l'a ajoutée aux 91 ha à mettre en valeur, ce qui portait le total à 100 ha.

Notre évaluation des coûts de mise en valeur agricole s'établit donc comme suit :

Drainage souterrain	100 ha x 2200\$/ha	= 220 000\$
Améliorations locales et nivellement	91 ha x 450\$/ha	= 40 950\$
Total		= 260 950\$


 Robert Beaulieu, ingénieur et agronome
 21 septembre 2005